

**La biodiversité,
une opportunité
pour le développement économique
et la création d'emplois**



Dépendance de l'économie Vis-à-vis de la biodiversité



Approche par les services écologiques

- Utilisation de la nomenclature CICES
- Croisement avec les chiffres INSEE par code NAF



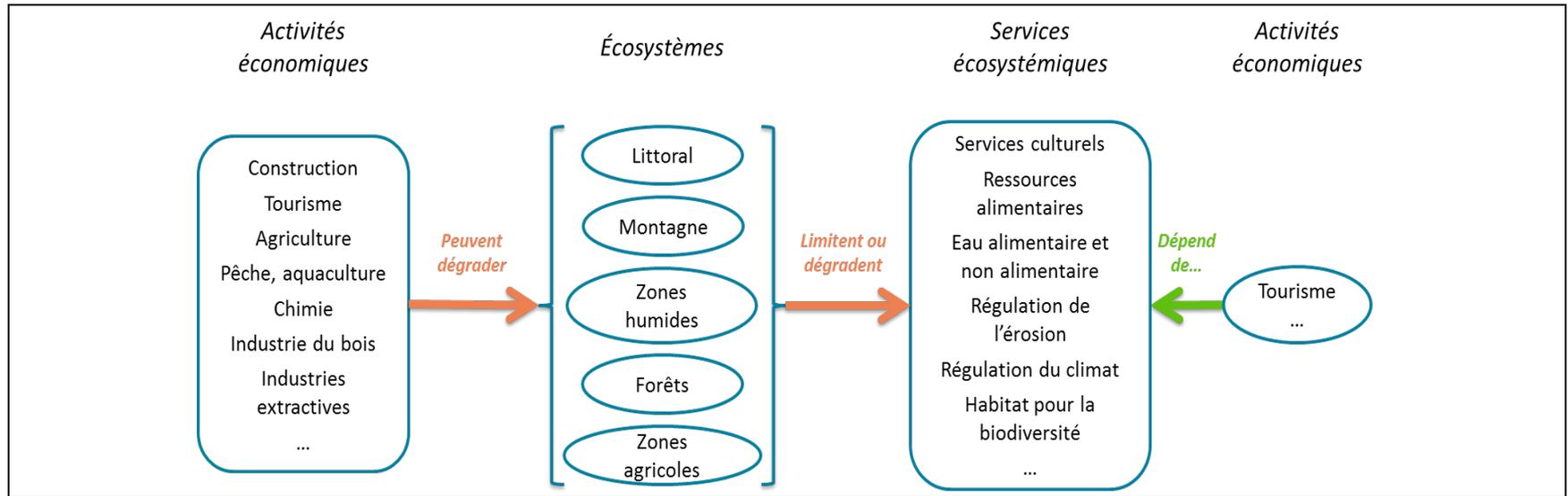
Evaluation des dépendances

DEPENDANCES DIRECTES			Biomasse (nutrition)	Eau (nutrition)	Biomasse, fibre (matériaux)	par biota	par écosystèmes	Entretien du cycle de vie, des habitats et protection des ressources génétiques	Contrôle des ravageurs et maladies	Formation et composition du sol	Intéactions physiques, expériences (recré et ecoT)	Intéactions intellectuelles et représentatives
			<i>Services d'approvisionnement</i>			<i>Services de régulation</i>				<i>Services culturels</i>		
INDUSTRIE												
A - Agriculture, Sylviculture, Pêche												
	01	01 Produits de l'agriculture et de la chasse et services	2		1	2	2	2	2	2		
	02	02 Produits sylvicoles et services annexes	2		1	2	2	2	2	2		
C - Industries manufacturières												
	31	31 Meubles			2	1	1	1				1
SERVICES												
J - Services d'information et de communication												
	63	63 Services d'information										1
N - Services administratifs et d'assistance												
	79	79 Services des agences de voyage, voyagistes et autres services de réservation				2	2	2	1	1	2	1

Extrait de la matrice d'évaluation des dépendances des secteurs économiques aux services écosystémiques.
2 = dépendance forte ; 1 = dépendance moyenne ; 0 = dépendance faible



Identification des interactions critiques



1,5

million d'emplois
dépendent fortement
de la biodiversité

275

milliards d'euros de chiffre d'affaires

82

milliards d'euros
d'exportations





80%

des emplois français
seraient impactés par
une forte dégradation
des fonctionnalités
écologiques





Evaluation des impacts socioéconomiques des dépenses de protection de la biodiversité



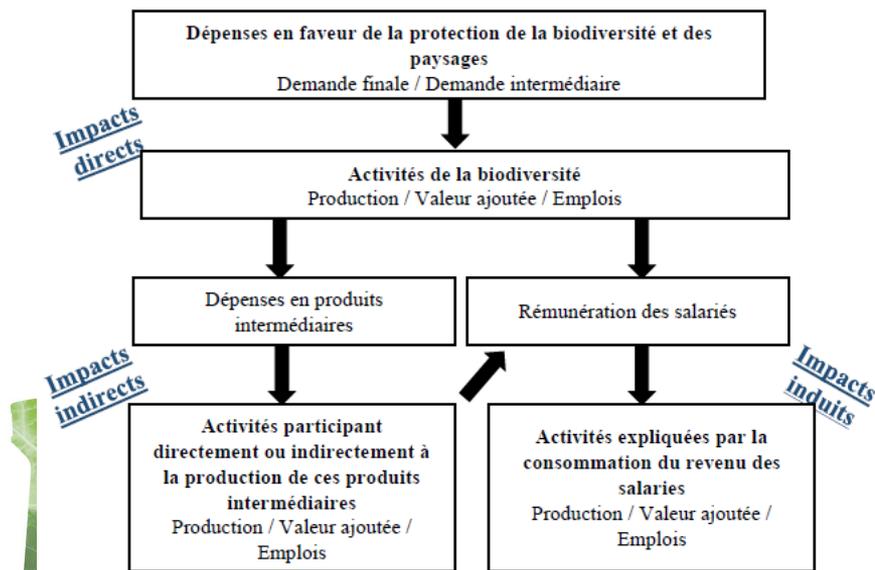
Objectif de l'étude

- Mise en place de **la transition écologique** : Opportunités pour le développement de **nouvelles activités**
- **+ 4,3 %/ an** des dépenses en faveur de la protection de la biodiversité depuis 2000
- Impacts des activités de la biodiversité sur l'ensemble de l'économie grâce aux i) **achats en produits nécessaire à leurs activités (impacts indirects)** et ii) à la **distribution de revenus à ses salariés (impacts induits)**.
- Etude de BenDoor et autres (2015) : Contribution socioéconomique des activités de la biodiversité aux Etats-Unis
- Aucune étude comparable n'a été faite en France
- Objectif de l'étude : Evaluer la contribution socioéconomique des dépenses de la protection de la biodiversité en France



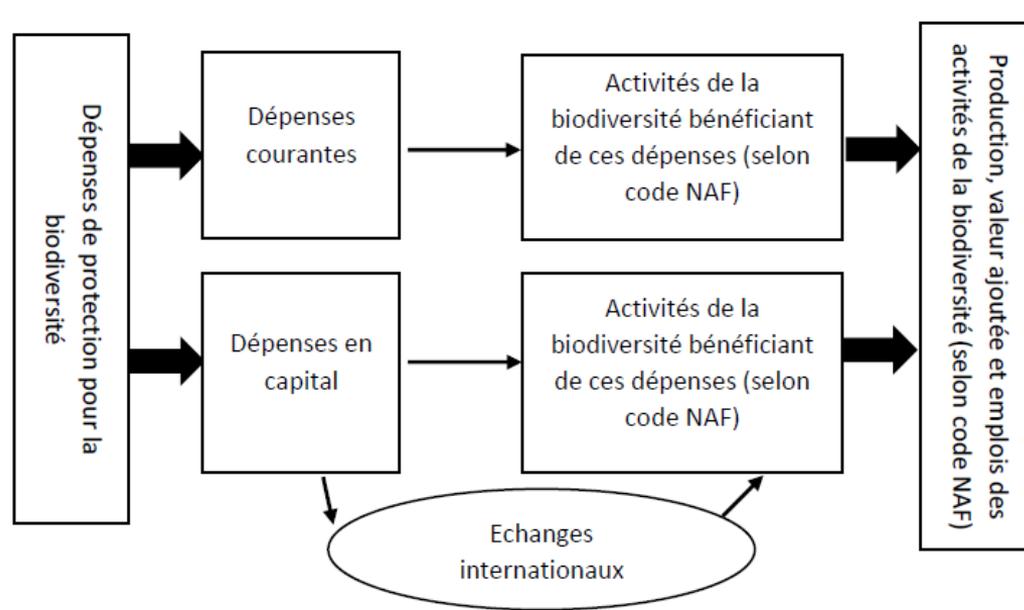
Méthodologie de l'étude (1/2)

- Périmètre de l'étude : nomenclature CEPA 6 (protection de la biodiversité et des paysages)
- Application du modèle de Leontief



Méthodologie de l'étude (2/2)

- Méthodologie d'estimation des retombées à partir des données des dépenses de protection



Principaux résultats

- Impacts totaux des dépenses de protection

	Impacts directs	Impacts indirects	Impacts induits	TOTAL
Production (en M€)	1 863	1 198	1 855	4 916
Valeur ajoutée (en M€)	955	531	961	2 446
Emploi (Nombre de travailleurs)	17 126	6 982	10 839	34 947

Source : Vertigo Lab, 2016

- Montant des multiplicateurs

	Impacts directs	Impacts indirects	Impacts induits	TOTAL
Production (en €)	1,000	0,643	0,996	2,639
Valeur ajoutée (en €)	0,513	0,285	0,516	1,313
Emploi (Nombre de travailleurs/M€)	9,195	3,749	5,820	18,763

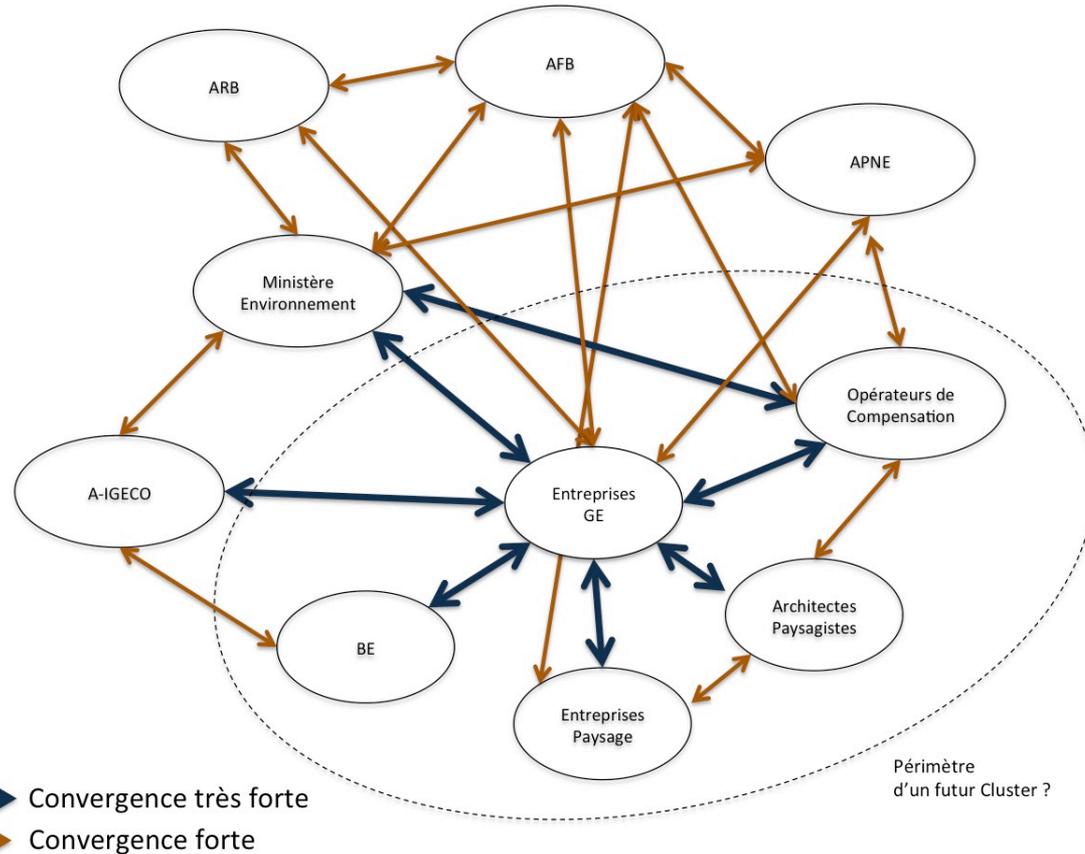
Source : Vertigo Lab, 2016



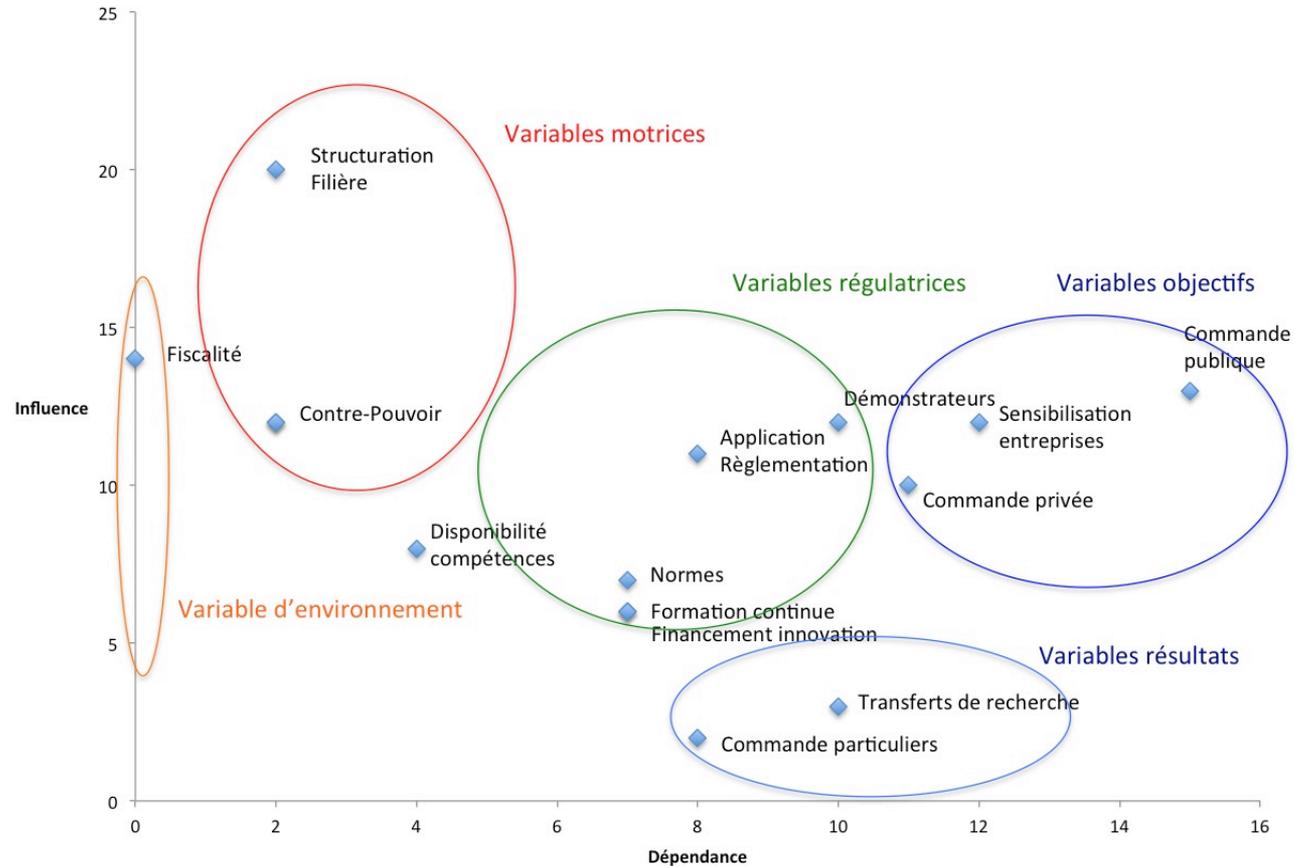
Etat des lieux du secteur



Des convergences fortes



Variables structurantes pour le secteur



Matrice AFOM du secteur

Atouts	Faiblesses
<p>Des compétences réelles et éprouvées Un dispositif de formation initiale et continue efficace Un potentiel d'entreprises innovantes sur tout le territoire Des réseaux d'acteurs diversifiés et complémentaires Richesse de la biodiversité en métropole et outre-mer La France est détentrice du 2^{ème} domaine maritime mondial Reconnaissance de l'expertise française au niveau international</p>	<p>Un marché domestique insuffisant et trop fragmenté Des réseaux d'acteurs parfois peu lisibles pour des non spécialistes Une organisation interprofessionnelle en construction Manque de visibilité des enjeux biodiversité dans les programmes de formation généralistes Un manque de visibilité des enjeux économiques de la biodiversité</p>
Menaces	Opportunités
<p>Une concurrence « hors secteur » importante L'intervention de certaines associations sur le marché perturbe la lisibilité du système d'acteurs Le contexte de crise économique est peu favorable à la prise de risque et à l'innovation de rupture</p>	<p>Loi « biodiversité », création de l'AFB et du réseau des ARB Mise en œuvre opérationnelle de la TVB des SRCE Prise en compte croissante de la biodiversité dans les enjeux de la RSE Une image favorable de la France et de ses entreprises sur les marchés internationaux (eau, déchets, urbanisme, ...) Une attente positive de la part des particuliers vis-à-vis des nouveaux modèles agricoles, de la nature en ville, ou encore des formes de tourisme innovantes</p>



22 propositions pour :

1. Favoriser le développement des activités économiques favorables à la biodiversité
2. Encourager une meilleure coopérations entre les acteurs concernés et renforcer l'innovation
3. Contribuer à créer les conditions d'une large transition écologique de l'économie



Orienter la commande publique :

1. Favoriser l'allotissement des marchés dans tous les cas où les capacités des collectivités le permettent.
2. Elargir les dispositions des marchés globaux de performance au champ de la biodiversité et encourager l'organisation de dialogues compétitifs afin de favoriser l'innovation.
3. Intégrer à la rédaction des marchés des critères « biodiversité ».
4. Intégrer une ligne de prix « biodiversité » dans les marchés de travaux publics.
5. Autoriser systématiquement les variantes dans les marchés publics.
6. Préciser les modalités d'application de la loi MOP afin de prendre en compte les impacts sur la biodiversité.
7. Former les rédacteurs de marchés publics aux pratiques favorables à la biodiversité.



Orienter la commande privée :

8. Evaluer les labels, référentiels achats responsables et outils RSE pour diffuser une information validée aux acteurs économiques.
9. Faire appliquer systématiquement et dans des conditions de transparence garanties la séquence ERC à l'ensemble des projets, y compris aux petits projets, selon une règle de proportionnalité. Saisir l'AFB d'une réflexion, en concertation avec les acteurs, sur un dispositif opérationnel innovant.
10. Eviter les projets redondants et prévenir les impacts cumulatifs en favorisant les regroupements de projets à l'échelle territoriale. Regrouper le plus en amont possible l'ensemble des études d'impacts et apporter un accompagnement administratif personnalisé aux collectifs de porteurs de projets.
11. Reconnaître formellement et garantir l'expertise écologique des ingénieurs écologues et des taxonomistes indépendants ou salariés.



Orienter la commande des particuliers :

12. Diffuser au grand public une information pertinente sur les labels existants et tenir à jour une liste d'entreprises certifiées.
13. Conditionner les abattements fiscaux et/ou appliquer un taux de TVA réduit pour les travaux de jardinage écologique réalisés par des entreprises certifiées.
14. Créer un portail recensant les initiatives favorables à la connaissance ou à la gestion durable de la biodiversité dans les secteurs agricoles et touristiques.
15. Lancer un appel à projet ou un hackathon « nudges et biodiversité ».
16. Officialiser un statut de réserves naturelles privées sous condition d'un cahier des charges dont l'application serait contrôlée par des associations accréditées par l'AFB.



Renforcer la structuration du secteur :

17. Créer un cluster interprofessionnel biodiversité.
18. Créer une marque commune à l'ensemble des acteurs du secteur afin d'assurer une meilleure visibilité internationale du savoir-faire français en matière de biodiversité.



Favoriser une transition écologique

19. Saisir l'agence française pour la biodiversité, en partenariat avec l'ADEME, du sujet de l'écoconditionnalité.
20. Pérenniser le financement des associations de protection de la nature et créer les conditions d'un véritable contre-pouvoir indépendant.
21. Réaliser des démonstrateurs de l'état de l'art en matière de génie écologique. Ces démonstrateurs pourront soit être restitués aux collectivités concernées, soit être valorisés en tant « qu'actifs écologiques » dans le cadre de la compensation par l'offre.
22. Refondre la fiscalité et le dispositif d'aides publiques, en appliquant les recommandations du rapport sur les aides publiques dommageables à la biodiversité, et viser une inversion des régulations pour reporter la fiscalité pesant sur le travail et les investissements vers une fiscalité portant sur les consommations d'espace, la fragmentation ou l'artificialisation des milieux naturels et les consommations d'énergies et de matières premières.

